Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20261117-2026_11_03-DE

Saint Gravé

Délibération

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept novembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :

Mélanie BRETON – Paul BROHAN – Kathalyn BRULAIS – Jean-Pierre Dubois – Aline GAUCHER – Colette Gorré – Dominique Guimené – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER – Martine MICHAUX – Jean-Claude PICAVET – Stéphane Roussel

Absents excusés : Benoit COLINEAUX

Absents non excusés :

Pouvoirs : Monsieur Benoit COLINEAUX donne pouvoir à Monsieur Stéphane JEHANNO

Secrétaire de séance :
Dominique Guimené

2026_11_03 Construction du bâtiment périscolaire – Recours à l'emprunt et autorisation de signature des contrats de prêt long terme

Délibération d'autorisation d'emprunt

Objet : réalisation d'un contrat de prêt communal indexé livret A d'un montant de 260 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du bâtiment périscolaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L 1611-3-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2337-3 et L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la consultation lancée auprès de quatre établissements bancaires et l'analyse des offres reçues ;
Considérant la nécessité de mobiliser des financements externes pour assurer le règlement des dépenses d'investissement liées à la construction du bâtiment périscolaire, pour couvrir la part définitive restant à la charge de la commune ;

Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières du Contrat de Prêt ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20261117-2026_11_03-DE

Pour le financement de cette opération, la commune de Saint-Gravé est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 260 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt indexé Livret A avec ou sans phase de préfinancement PRU PVD
Montant : 260 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 25 ans
Dont différé d'amortissement **:** ..... ans *(le cas échéant)*

Périodicité des échéances : trimestrielles

Index : Livret A +0.50%

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.7 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : *Déduit (si profil d'amortissement avec échéance prioritaire)*
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Si prêt hors ALLEGRO :
Commission de Ligne Renouvelable *(dans le cas où les tirages du prêt en période de mobilisation ont un caractère renouvelable) : 0,05% (5 points de base) du montant du prêt dans la limite de 5000 euros*

- S'ENGAGE, pendant toute la durée des prêts, à inscrire chaque année au budget communal les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et intérêts ;
- Approuve le recours à un emprunt à long terme de 260 000 € sur une durée d'amortissement de 25 ans auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières exposées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et la ou les demande(s) de réalisation de fonds, ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette opération.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Résultat du vote : Pour : 15 / Contre : … / Abstentions : …

Le Maire	Le secrétaire de séance
Thierry AUTRAN	Dominique Guimené
Signature	Signature

Date d'affichage en mairie:

Transmission en Préfecture et contrôle de légalité :